

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Valorisation des déchets - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Vote du taux à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 18 en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire approuvait l'harmonisation du mode de financement du service de collecte des déchets, en instaurant, à compter du 1^{er} janvier 2023, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Par délibération n° 19 en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire approuvait le zonage des différents taux de TEOM à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre d'un lissage, les taux de TEOM seront lissés sur une période de 10 ans jusqu'en 2033 afin d'arriver à un taux cible de 10.85 %, taux unique de la CA Arlysère.

Les taux par zone, à compter du 1^{er} janvier 2025, sont désormais définis comme suit :

Zonage	Communes	Taux par zone à compter du 1 ^{er} janvier 2025
Zone 1	Albertville	12,10 %
Zone 2	Allondaz	13,82 %
Zone 3	Césarches	13,21 %
Zone 4	Cevins	10,31 %
Zone 5	Esserts-Blay	11,98 %
Zone 6	Gilly-sur-Isère	10,08 %
Zone 7	Grignon	10,80 %
Zone 8	La Bâthie	11,39 %
Zone 9	Marthod	10,67 %
Zone 10	Mercury	9,35 %
Zone 11	Monthion	12,10 %
Zone 12	Pallud	9,63 %
Zone 13	Rognaix	11,79 %
Zone 14	Saint-Paul-sur-Isère	11,16 %
Zone 15	Thénésol	12,32 %
Zone 16	Tours-en-Savoie	10,71 %
Zone 17	Ugine	15,95 %
Zone 18	Venthon	10,98 %
Zone 19	Beaufort, Hauteluce, Queige, Villard sur Doron	11,37 %
Zone 20	Cohennoz, Crest Voland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas La Chapelle	9,17%
Zone 21	Bonvillard, Cléry, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Montailleur, Notre-Dame-des-Millières, Plancherine, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon et Verrens-Arvey	6.27 %

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1^{er} janvier 2025, comme indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

